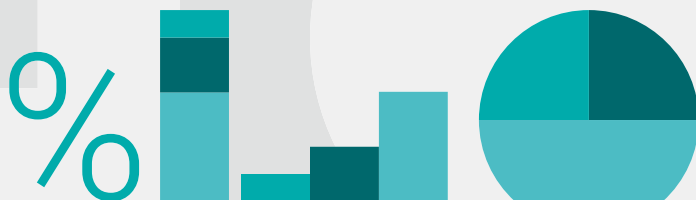


## Actualités OFS



13 Sécurité sociale

Neuchâtel, décembre 2020

Les bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse en 2019

# Le taux d'aide sociale s'est maintenu à 3,2% en 2019

En 2019, 271 400 personnes ont reçu au moins une prestation financière de l'aide sociale économique. Le taux d'aide sociale est resté à 3,2%. Près d'un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse sont des enfants et des adolescents, et plus de la moitié de toutes les personnes en ménage privé soutenues par l'aide sociale vivent dans des familles avec enfants. Les familles monoparentales sont exposées à un risque élevé d'être tributaires de prestations de l'aide sociale.

### Recul du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale

Le nombre de bénéficiaires s'est réduit de 2800 personnes par rapport à 2018, ce qui représente une baisse de 1,0%. La diminution est observée dans presque toutes les classes d'âges. Elle est la plus marquée chez les 18 à 25 ans (-3,9%) et chez les 46 à 55 ans (-3,1%). Le nombre de dossiers a lui aussi baissé (-0,9%), notamment ceux concernant les couples sans enfant (-6,5%). Le recul du nombre de bénéficiaires poursuit donc la tendance amorcée l'année précédente. Il est cependant trop faible pour influencer sur le taux d'aide sociale (voir graphique 1).

### Amélioration de la situation sur le marché du travail

Grâce à la conjoncture favorable qui a prévalu en 2019, le taux de chômage a atteint son plus bas niveau depuis ces 20 dernières années et les arrivées en fin de droits<sup>1</sup> ont nettement reculé. Cette très bonne situation sur le marché du travail a non seulement fait baisser les effectifs dans l'aide sociale, mais a également eu un

impact sur d'autres indicateurs : le nombre de nouveaux dossiers a baissé une nouvelle fois (-1,1%), alors que la part des dossiers ayant été ouverts après une arrivée en fin de droits a diminué. En outre, la proportion des bénéficiaires actifs occupés a augmenté (+1,2 point); la prise ou la reprise d'une activité professionnelle favorise la sortie de l'aide sociale<sup>2</sup>. La part des dossiers pouvant être clos grâce à une amélioration de la situation d'activité a également progressé (+0,8 point).

Ces chiffres se réfèrent à l'année 2019, par conséquent, la statistique de l'aide sociale ne fournit pas encore de résultats concernant l'année 2020 et les possibles conséquences de la crise du Covid-19 sur l'aide sociale.

### Conséquences de la crise du COVID-19 sur l'aide sociale

Le monitoring de la Conférence suisse des institutions d'action sociale peut donner une idée des conséquences de la crise du COVID-19 sur l'aide sociale: [www.skos.ch](http://www.skos.ch) → Thèmes → Crise du coronavirus → Monitoring nombre de dossiers. Au début de la crise du coronavirus, une légère augmentation du nombre de cas a été constatée dans l'ensemble du pays. Les chiffres les plus récents montrent que le nombre de cas est au même niveau que l'année précédente. À ce stade, la statistique de l'aide sociale de l'OFS ne permet pas encore de tirer des conclusions sur les possibles conséquences de la crise du COVID-19 sur l'aide sociale. Les données pour 2020 ne seront disponibles qu'à fin 2021.

<sup>1</sup> [www.arbeit.swiss/secoalv/fr/home/menue/institutionen-medien/statistiken/literatur.html](http://www.arbeit.swiss/secoalv/fr/home/menue/institutionen-medien/statistiken/literatur.html), Publication «Le chômage en Suisse 2019»

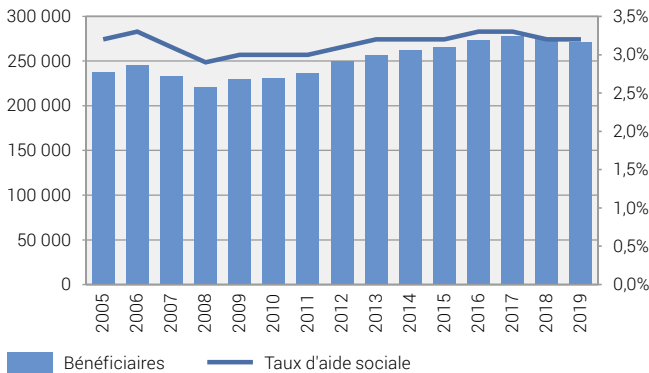
<sup>2</sup> [www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiken/soziale-sicherheit/sozialhilfe/sozialhilfebeziehende/wirtschaftliche-sozialhilfe.assetdetail.11487006.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiken/soziale-sicherheit/sozialhilfe/sozialhilfebeziehende/wirtschaftliche-sozialhilfe.assetdetail.11487006.html)

### Le taux d'aide sociale ne progresse que dans deux cantons

L'évolution des taux d'aide sociale selon les cantons ne fait pas apparaître de changement marqué pour l'année 2019 par rapport aux années précédentes. Le taux d'aide sociale dans les cantons tend à la baisse, comme en 2018. Il a reculé dans onze cantons, est resté inchangé dans treize cantons et a augmenté dans deux cantons (voir graphique 2). Les cantons romands et les cantons urbains affichent toujours des valeurs supérieures à la moyenne. Parmi ceux-ci, on trouve Neuchâtel, Bâle-Ville, Genève, Vaud et Berne. Dans les cantons à caractère rural, les taux d'aide sociale sont tendanciellement inférieurs à la moyenne.

### Nombre de bénéficiaires et taux d'aide sociale, de 2005 à 2019

G1

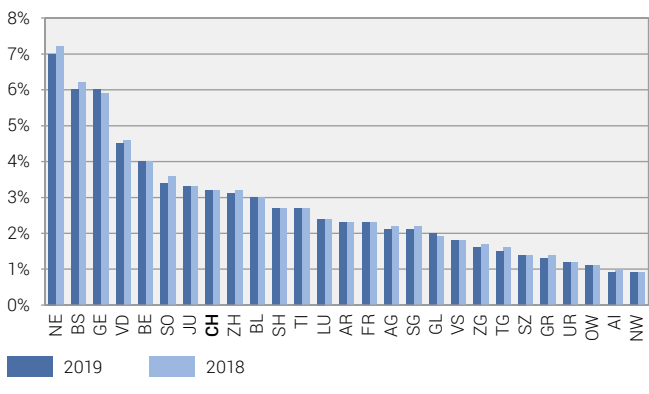


Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale © OFS 2020

Les analyses selon le nombre d'habitants par commune (voir graphique 3) mettent également en évidence les charges des villes-centres. Le taux d'aide sociale se situe à 5,7% dans les villes de 100 000 habitants ou plus et à 5,2% dans celles de 50 000 à 99 999 habitants. Il est par contre inférieur à la valeur moyenne suisse dans les communes de moins de 10 000 habitants. Les communes de moins de 5000 habitants font état quant à elles d'un taux d'aide sociale bas (1,7%).

### Taux d'aide sociale économique par canton, en 2018 et en 2019

G2



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale © OFS 2020

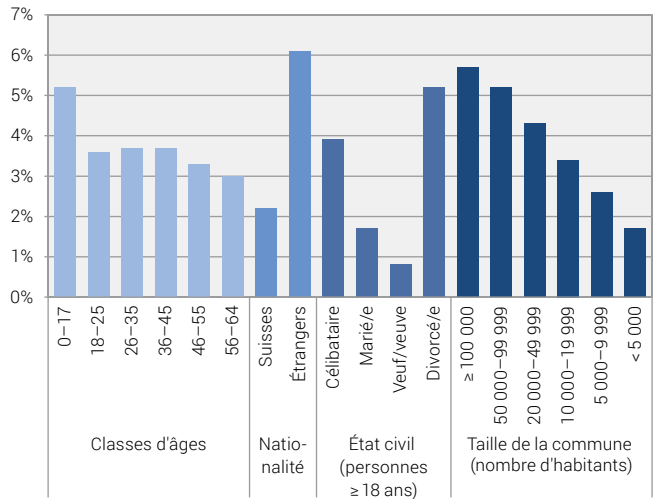
### Les groupes à risque restent les mêmes: enfants et adolescents, personnes de nationalité étrangère, personnes divorcées et celles sans formation professionnelle

Les enfants et les adolescents (0 – 17 ans) présentent toujours le taux d'aide sociale le plus élevé (5,2%) par rapport à toutes les autres classes d'âges (voir graphique 3). Les personnes de nationalité étrangère courent un risque nettement plus important de dépendre de l'aide sociale que celles de nationalité suisse. En 2019, le taux d'aide sociale de la population étrangère se montait à 6,1%, contre 2,2% pour la population suisse. Les divorces influent aussi sur le risque de dépendre de l'aide sociale: 5,2% de toutes les personnes divorcées étaient tributaires de l'aide sociale en 2019. 46,8% des personnes se trouvant à l'aide sociale n'ont pas de formation postobligatoire, tandis que 8,4% ont achevé une formation supérieure ou une formation professionnelle supérieure. Les parts correspondantes dans la population totale atteignent respectivement 15,6% et 39,7%.

Les taux d'aide sociale sont particulièrement élevés lorsqu'il y a cumul de plusieurs facteurs de risque. Ainsi en Suisse, près d'une femme divorcée âgée de 18 à 35 ans sur huit (12,8%) se trouve à l'aide sociale. En chiffres absolus, le plus important groupe dans l'aide sociale est celui des personnes célibataires de nationalité suisse âgées de 18 à 35 ans, qui compte environ 34 000 personnes. Le taux d'aide sociale de ce groupe (2,3%) se situe au-dessous de la moyenne suisse.

### Taux d'aide sociale selon l'âge, la nationalité, l'état civil et la taille de la commune, en 2019

G3



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale © OFS 2020

### 79 200 enfants et adolescents perçoivent une aide sociale

Le soutien par l'aide sociale est fortement lié à l'âge. Les personnes mineures forment l'un des plus importants groupes en chiffres absolus. Quelque 79 200 enfants et adolescents sont soutenus par l'aide sociale en Suisse. Les personnes mineures constituent non seulement l'un des groupes le plus importants dans l'aide sociale en chiffres absolus mais ils présentent aussi

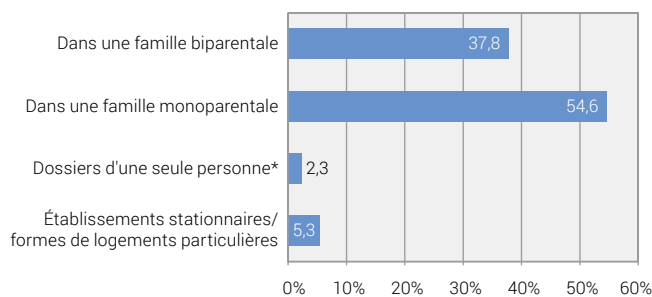
le risque le plus élevé de dépendre de l'aide sociale par rapport à toutes les autres classes d'âges. Le taux d'aide sociale des personnes mineures se monte à 5,2% (voir graphique 3).

### Plus de la moitié des enfants soutenus vivent dans une famille monoparentale

Les enfants et les adolescents se trouvant à l'aide sociale connaissent des situations familiales diverses, mais ils sont généralement assistés par l'aide sociale en compagnie de leurs parents. Parmi les plus de 79 200 enfants et adolescents bénéficiaires de l'aide sociale, 55% vivent dans une famille monoparentale et 38% avec leurs deux parents avec au moins un enfant mineur. 2,3% des mineurs assistés par l'aide sociale sont considérés dans des dossiers d'une personne<sup>3</sup> et un peu plus de 5% vivent dans des homes, des institutions ou d'autres formes de logement.

### Part des enfants et des adolescents à l'aide sociale selon la situation familiale (structure de l'unité d'assistance), en 2019

G4



\* remarque: voir note de bas de page 4

Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2020

### Une famille monoparentale sur cinq est soutenue par l'aide sociale

Les parents et leur situation professionnelle représentent les principaux facteurs influant sur les conditions dans lesquelles grandissent les enfants et les adolescents. Les analyses ci-après se concentrent donc sur les situations familiales et les parents des enfants et des adolescents soutenus, notamment sur les familles monoparentales et biparentales.

La proportion élevée de mineurs vivant dans des familles monoparentales percevant une aide sociale se reflète aussi dans le risque important auquel cette constellation familiale est exposée dans ce domaine. Le taux de ménages soutenus exprime le rapport entre les ménages assistés par l'aide sociale et l'ensemble des ménages dans la population résidente.<sup>4</sup> On constate

<sup>3</sup> Les mineurs en ménage privé et considérés dans un dossier (dossiers d'une personne) sont généralement des enfants et des adolescents placés dans des familles d'accueil.

<sup>4</sup> Le risque des familles de dépendre de l'aide sociale peut être déterminé à l'aide du taux de ménages soutenus, soit la part des ménages dans lesquels au moins une personne est assistée par l'aide sociale dans l'ensemble des ménages de la population résidente. À cette fin, les ménages monoparentaux et biparentaux sont identifiés, dans les statistiques concernées (SAS, STATPOP), à l'aide de la composition des ménages.

qu'un peu plus d'un cinquième de toutes les familles monoparentales sont soutenues par l'aide sociale (21,2%). Le taux atteint 1,6% pour les familles biparentales (deux adultes mariés avec au moins un enfant mineur), se situant ainsi nettement au-dessous du taux global des ménages comptant des enfants mineurs bénéficiant de l'aide sociale (4,8%).

### 93% des familles monoparentales sont formées de la mère et de son ou ses enfants

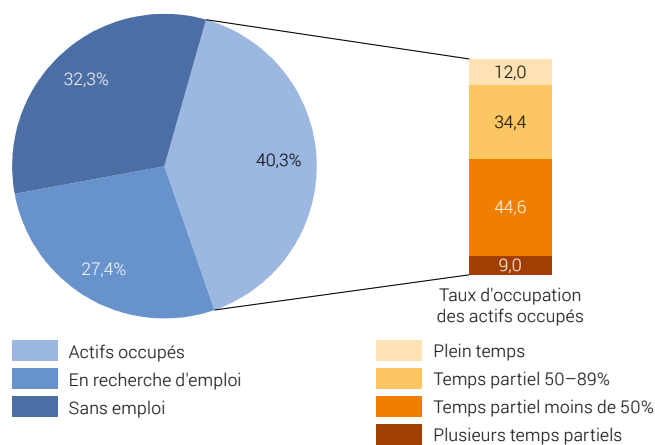
27 600 familles monoparentales au total sont soutenues par l'aide sociale en Suisse. Elles sont formées dans 93,1% des cas de mères avec leurs enfants. Dans 1900 familles monoparentales assistées, c'est le père qui est titulaire du dossier d'aide sociale. 45% des parents élevant seuls des enfants sont divorcés ou séparés, 39% sont célibataires. Environ la moitié d'entre eux sont de nationalité suisse (47,6%). Plus de la moitié des familles monoparentales à l'aide sociale comprennent un seul enfant (56,2%), alors que celles comptant trois enfants ou plus sont rares (13,1%). 52,6% des parents n'ont pas de formation postobligatoire.

### Deux tiers des parents vivant dans une famille monoparentale sont présents sur le marché du travail

Les parents vivant dans une famille monoparentale assistée par l'aide sociale sont proportionnellement plus souvent actifs occupés que les autres bénéficiaires de l'aide sociale: 40,3% d'entre eux exercent une activité professionnelle et 27,4% cherchent activement un emploi (voir graphique 5). Ainsi, quelque 68% de tous les parents vivant dans une famille monoparentale sont disponibles sur le marché du travail. La part des actifs occupés dans l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale (de 15 à 64 ans) se situe à 28,9% toutes situations familiales confondues.

### Situation d'activité des parents vivant dans une famille monoparentale soutenue par l'aide sociale, en 2019

G5



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2020

Dans ce groupe de parents, les emplois à temps partiel dominent largement : 12% des parents actifs occupés travaillent à plein temps. Les 88% restants exercent une activité lucrative à temps partiel : 34,4% ont un taux d'occupation de 50 à 89%, près de 44% travaillent à moins de 50% et 9% cumulent plusieurs emplois à temps partiel. La prise en charge des enfants et les tâches ménagères expliquent dans une large mesure le recours important au travail à temps partiel pour ces personnes.

### Les familles biparentales faiblement exposées

Le risque des familles biparentales de dépendre de l'aide sociale (1,6%) est nettement plus faible que pour les familles monoparentales et il se situe bien au-dessous de 4,8%. 14 443 familles biparentales sont soutenues par l'aide sociale en Suisse.

Les parents vivant dans ces familles sont généralement des couples mariés (88,5%) et sont souvent les deux de nationalité étrangère (58,4%). Les familles biparentales soutenues par l'aide sociale comptent souvent plusieurs enfants : 36,2% d'entre elles ont deux enfants, 30,6% trois enfants ou plus.

### Dans 45% des familles soutenues par l'aide sociale, les deux parents n'ont aucun diplôme professionnel

En considérant séparément les deux parents vivant dans une famille biparentale soutenue par l'aide sociale, on remarque que les mères comme les pères n'ont souvent pas achevé de formation après la scolarité obligatoire (mères : 63,9%, pères : 57,7%). Si l'on tient compte du niveau de formation cumulé des deux parents, il apparaît que dans 44,6% des cas les deux partenaires ont achevé uniquement la scolarité obligatoire. En se plaçant dans l'autre perspective, on peut relever qu'au moins un des deux parents a décroché un diplôme professionnel dans plus de la moitié des familles biparentales à l'aide sociale. Les pères tendent ici à avoir un meilleur niveau de formation que leur partenaire.

### 62% des familles biparentales comptent au moins un parent actif occupé

Comme le montre l'analyse du taux d'activité des familles biparentales se trouvant à l'aide sociale, les pères sont plus actifs sur le marché du travail que les mères : 45,9% d'entre eux exercent une activité professionnelle et 32,8% sont activement à la recherche d'un emploi ; les parts correspondantes se situent à respectivement 30,3% et 20,7% chez les mères (voir graphique 6).

En considérant le statut d'activité cumulé des deux parents, il ressort que 14,3% de ces familles présentent la constellation «les deux parents exercent chacun une activité professionnelle». Près des deux tiers des familles biparentales à l'aide sociale comptent au moins un parent actif occupé et plus de 88% au moins un parent actif occupé ou cherchant activement un emploi. La constellation «le père a un emploi et la mère n'en a pas (généralement pour s'occuper des tâches familiales)» est également assez fréquente (22,9%).

## Situation d'activité des parents vivant dans une famille biparentale, en 2019

G6

Parts en %		Père			Mère
		Actifs occupés	Sans emploi	Personnes non actives	
Mère	Actifs occupés	14,3	9,2	6,8	30,3
	Sans emploi	8,7	8,6	3,4	20,7
	Personnes non actives	22,9	15,0	11,1	49,0
Père		45,9	32,8	21,3	100,0

Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2020

### Avances sur pensions alimentaires

Les personnes divorcées sont exposées à un risque élevé d'être tributaires de prestations d'aide sociale. Le divorce accroît aussi le risque pour les familles monoparentales de dépendre de l'aide sociale. Les avances sur pensions alimentaires en amont de l'aide sociale peuvent prévenir un recours à l'aide sociale, selon la situation des parents divorcés. Dans le cas où le parent ne satisfait pas entièrement ou seulement en partie à son obligation d'entretien et que les moyens financiers ne suffisent pas à assumer les coûts de la vie, des avances sur pensions alimentaires sont prévues pour couvrir les contributions d'entretien dues. Ces avances existent dans tous les cantons. Selon la législation en vigueur dans le canton, l'avance sur pensions alimentaires peut être demandée uniquement pour des enfants ou en complément également pour des adultes (FR, VD, VS, NE, GE, JU et ZG).

En 2019, 48 900 personnes ont perçu des avances sur pensions alimentaires en Suisse, soit 0,57% de la population (taux AVPA). 27,2% d'entre elles ont reçu parallèlement une prestation financière de l'aide sociale économique.

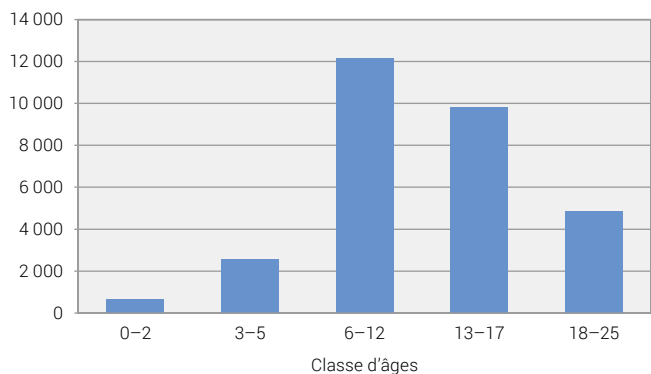
Les deux classes d'âges présentant les plus fortes proportions de bénéficiaires d'avances sur pensions alimentaires sont les 6 à 12 ans et les 13 à 17 ans. Leur taux AVPA se monte à respectivement 2,0% et 2,4%. 84,1% des bénéficiaires d'avances sur pensions alimentaires sont des familles monoparentales, la plupart d'entre elles comptant un enfant (57,0%). 12,2% des bénéficiaires sont des enfants et des jeunes adultes considérés dans des dossiers d'une personne. Les 3,8% restants concernent des pensions alimentaires pour adultes ou des familles monoparentales comprenant des enfants adultes (19 – 25 ans) dans l'unité d'assistance.

### L'aide sociale dans les domaines de l'asile et des réfugiés

Le taux d'aide sociale dans le domaine de l'asile se situe à 86,6% (2018: 89,6%). L'année 2019 s'est distinguée par un faible nombre de nouvelles demandes d'asile par rapport aux années précédentes (-6,5%<sup>5</sup>). De plus, l'entrée en vigueur dès le premier mars 2019 des procédures d'asile accélérées dans les centres fédéraux a contribué à la baisse du nombre de requérants d'asile attribués

<sup>5</sup> Source SEM: [www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asyls-tatistik/uebersichten.html](http://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asyls-tatistik/uebersichten.html)

## AVPA: nombre de bénéficiaires d'avances sur pensions alimentaires selon la classe d'âges, en 2019 G7



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2020

aux cantons. Ces évolutions se traduisent dans la statistique par un nombre réduit de bénéficiaires de l'aide sociale ayant ce statut de séjour (-36%). Étant donné que la diminution du nombre des bénéficiaires a été plus forte que celle de la population de référence (-33%), le taux d'aide sociale pour ce groupe de personnes enregistre une baisse de 3,2% par rapport à l'année précédente (2019: 89,8%; 2018: 93%).

Dans le domaine des réfugiés, le taux d'aide sociale atteint 86,5% (2018: 85,1%). Les mesures d'intégration ainsi que l'accès facilité au marché du travail pour les titulaires d'un permis de réfugié ou de réfugié admis provisoirement ont favorisé une augmentation de la part des personnes actives occupées parmi les bénéficiaires de l'aide sociale du domaine des réfugiés (2018: 23,0%). Pour ces personnes les revenus professionnels ne sont pourtant pas suffisants pour s'affranchir de l'aide sociale.

### La statistique de l'aide sociale en bref

La statistique suisse de l'aide sociale recense chaque année les personnes qui ont touché au moins une prestation financière de l'aide sociale pendant l'année civile considérée. Les données sont relevées sur la base des dossiers de l'aide sociale (unités d'assistance), qui regroupent tous les membres ayant déposé une demande d'aide sociale. En général, les unités d'assistance sont formées de personnes vivant seules, de familles ou de couples. La statistique de l'aide sociale relève aussi d'autres prestations sous condition de ressources versées en amont telles que les avances sur pensions alimentaires ou les allocations de maternité ou parentales. Ces prestations sont allouées selon des conditions définies par chaque canton. L'inventaire des prestations sociales sous condition de ressources fournit de plus amples informations à ce sujet ([www.sozialhilfeiws.bfs.admin.ch](http://www.sozialhilfeiws.bfs.admin.ch)). Les résultats de la statistique de l'aide sociale sont aussi utilisés dans le cadre de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

---

**Éditeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)

**Renseignements:** Marc Dubach, OFS, tél. 058 463 65 78

**Rédaction:** Luzius von Gunten, OFS; Stéphanie Rumo, OFS

**Contenu:** Marc Dubach, OFS; Luzius von Gunten, OFS

**Série:** Statistique de la Suisse

**Domaine:** 13 Sécurité sociale

**Langue du texte original:** allemand

**Traduction:** Services linguistiques de l'OFS

**Mise en page:** section DIAM, Prepress/Print

**Graphiques:** section DIAM, Prepress/Print

**En ligne:** [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

**Imprimés:** [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)  
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,  
[order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch), tél. 058 463 60 60  
Impression réalisée en Suisse

**Copyright:** OFS, Neuchâtel 2020  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,  
si la source est mentionnée.

**Numéro OFS:** 767-1900